



accueil de loisirs
**la courte
échelle**

>> Les mercredis de janvier et février 2023



**Programme pour les
enfants de 7 à 14 ans**



**Les inscriptions se font sur le Portail familles
(Voir les modalités en page 3)**

Centre de loisirs intercommunal
La courte échelle
215 Chemin des abeilles
84110 Vaison-la-Romaine
Tél. : 04 90 28 72 03
lacourteechelle@vaison-ventoux.fr

- > Pour les enfants de 3 à 14 ans,
curieux de nature !
- > À noter : Inscription via le Portail familles
<https://vaison-ventoux.portail-familles.app>

Accueil les mercredis

L'accueil de loisirs reçoit vos enfants tous les mercredis de 7h45 à 18h (18h15 pour les parents disposant d'une attestation de leur employeur).

L'après-midi, arrivée entre 13h et 14h.

Inscription (à la journée, demi-journée, avec ou sans repas) via le portail familles, au plus tard la veille avant 14h :

<https://vaison-ventoux.portail-familles.app>



Menus sur www.vaison-ventoux.fr

Dinos (7 ans) / Crocos (8 ans)

■ **Mercredi 4 janvier** : le matin, réalisation de boîtes de vœux et jeux collectifs. L'après-midi, on poste nos jolies cartes de vœux chez les voisins du Centre pour la Bonne Année, puis, petits jeux.

■ **Mercredi 11 janvier** : le matin, atelier couture et théâtre d'improvisation. L'après-midi, parcours des aventuriers (motricité).

■ **Mercredi 18 janvier** : le matin, plantation de bulbes et sortie à la médiathèque de Vaison. Après-midi sportive dans la cour de l'école Jules Ferry.

■ **Mercredi 25 janvier** : le matin, théâtre d'improvisation et atelier couture. L'après-midi, défis fous !

■ **Mercredi 1^{er} février** : le matin, atelier culinaire gâteau de crêpes et jeux collectifs. L'après-midi, on va dans les bois glaner des éléments naturels et faire différents jeux de cache-cache.

■ **Mercredi 8 février** : le matin, atelier découpage-collage avec des éléments recyclés et jeux collectifs. L'après-midi, jeux musicaux et maquillage !



Toon's (9 ans et +)

Le projet passerelle avec le Club jeunes va reprendre. Il est en effet important de travailler en partenariat avec les différentes structures afin de faciliter le passage des enfants de l'une à l'autre et leur proposer un panel d'activités plus large et mieux adaptées.

■ **Mercredi 4 janvier** : le matin, nous allons faire un point sur le programme de février/mars avec le groupe puis, jeux collectifs. L'après-midi, théâtre : création de l'histoire de la pièce.

■ **Mercredi 11 janvier** : le matin, atelier culinaire galette des rois et Origami. L'après-midi, cabane dans les bois !

■ **Mercredi 18 janvier** : le matin, tchoukball, sports collectifs et atelier argile. L'après-midi, théâtre : création des marionnettes.

■ **Mercredi 25 janvier** : le matin, atelier culinaire quatre-quarts aux pommes et aux raisins et atelier drapeaux. L'après-midi, nous allons à l'école Jules Ferry pour faire des jeux de balles : passe à dix, balles à la chaîne et jeux au choix.

■ **Mercredi 1^{er} février** : le matin, hockey, sports collectifs et création de bijoux. L'après-midi, théâtre : répétition du spectacle

■ **Mercredi 8 février** : le matin, spectacle pour les Dinos/Crocos. L'après-midi, nous allons à l'école Jules Ferry pour jouer à la thèque et à des jeux au choix.



Inscriptions sur le Portail familles

<https://vaison-ventoux.portail-familles.app>

Etape 1 : je crée mon compte (si ce n'est pas déjà fait)

Prenez de l'avance pour le faire afin que nos services aient le temps de vérifier tous les documents que vous joindrez et être dans les temps pour inscrire ensuite votre enfant aux activités. Pour fréquenter le Club jeunes, le dossier devra obligatoirement être COMPLET.

Etape 2 : sur le Portail familles, je transmets notamment les pièces ci-dessous en numérique (aucun document papier ne sera accepté)

- ▶ Attestation Caf/Msa
- ▶ Attestation de responsabilité civile
- ▶ Justificatif de domicile de moins de trois mois
- ▶ Pages de vaccination du carnet de santé
- ▶ Une photo de l'enfant (obligatoire)
- ▶ Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive

Des documents supplémentaires pourront être demandés selon la spécificité de l'activité (séjour, activité à risque...).

Etape 3 : j'inscris mon enfant aux activités qui l'intéressent

L'inscription aux activités engage la participation de l'enfant et l'activité sera facturée. Il est toutefois possible d'annuler l'activité, en le signalant au moins 48h à l'avance ou en cas de maladie (un certificat médical est alors exigé sous 8 jours).



Vacances d'hiver

> Du 13 au 24 février

Suivez l'actualité de l'accueil de loisirs sur www.vaison-ventoux.fr



► Combien ça coûte ? Consultez les tarifs ci-dessous.

► Les animations proposées sont adaptées à l'âge des enfants, dans leur contenu aussi bien que dans leur déroulement.

► Les enfants sont accueillis par une équipe d'animation diplômée, agréée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

► L'équipe est à votre écoute constante pour améliorer la qualité de l'accueil, n'hésitez pas à échanger avec elle.

Bon à savoir

Les frais journaliers de l'accueil de loisirs sont déductibles des impôts pour les enfants de moins de 7 ans. Pensez à demander une attestation en début d'année.

Combien ça coûte ?

La participation financière des familles varie selon leurs revenus (voir tranches du quotient familial).

Habitants de l'intercommunalité *

	JOURNÉE 1 ^{er} enfant	JOURNÉE 2 ^{ème} enfant	JOURNÉE 3 ^{ème} enfant	DEMI- JOURNÉE
QF ≤ 728	9,20€	7,80€	4,60€	4,10€
729 ≤ QF ≤ 1070	9,70€	8,20€	4,80€	4,30€
1071 ≤ QF ≤ 1500	10,20€	8,80€	5,10€	4,60€
1501 ≤ QF ≤ 2000	11,20€	9,50€	5,70€	5,10€
QF ≥ 2001	12,20€	10,40€	6,10€	5,60€
Non connus	12,20€	10,40€	6,10€	5,60€

Habitants hors interco

JOURNÉE	DEMI-JOURNÉE
13,80€	6,15€
14,55€	6,45€
15,30€	6,90€
16,80€	7,65€
18,30€	8,40€
18,30€	8,40€



* Communes de Brantes / Buisson / Cairanne / Crestet / Entrechaux / Faucon / Mollans-sur-Ouvèze / Puyméras / Rasteau / Roaix / Sablet / Saint-Léger-du-Ventoux / Saint-Marcellin-les-Vaison / Saint-Romain-en-Viennois / Saint-Roman-de-Malegarde / Savoillans / Séguret / Vaison-la-Romaine / Villedieu.

Les enfants résidant hors du territoire Vaison Ventoux mais passant leurs vacances chez des grands-parents habitant le territoire Vaison Ventoux (et à plus de 30 km de leurs petits-enfants), bénéficient aussi de ce tarif préférentiel.